

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 2

Artikel: Vieux potins : [1ère partie]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Avez-vous un moment ?

Parlons un peu du *Conteur*, voulez-vous ?

D'abord, que dites-vous de son nouvel aspect ? C'est dans le désir de vous être agréable, chers lecteurs, que le *Conteur* s'est enfin décidé à rajourner ses atours. Vrai, son ancien en-tête était bien quelconque ; et puis, il était usé, il avait beaucoup « roulé », comme disent les imprimeurs. C'était le moment de le remplacer. L'en-tête nouveau n'a rien d'extraordinaire, oh non ; il est tout simple ; mais il répond mieux au genre du *Conteur*, n'est-il pas vrai ? Et n'avez-vous pas été agréablement surpris d'y retrouver le vieux fruitier-conteur et les deux adorables « boubos » de notre bon peintre Rouge, qui, lorsqu'ils apparurent pour la première fois sur la couverture de feu l'Almanach du *Conteur*, eurent un si franc succès ? Sont-ils au moins assez de chez nous, ces trois amis !

Ce n'est point seulement de la tête qu'il s'est rajourné, le *Conteur*, il a fait complètement peau neuve. Il est, depuis le 1^{er} janvier, imprimé avec des caractères qui n'ont point encore servi et qui, de plus, ont l'avantage d'être moins larges que les anciens, en sorte que, sans préjudice pour la facilité de la lecture, nous avons un plus grand nombre de lignes. C'est donc tout gain pour le lecteur.

Quant au genre de notre petit journal, après quarante-quatre ans d'existence, il n'est plus besoin, n'est-ce pas, de le définir ? Chacun le connaît. On nous reproche parfois de ne pas marcher avec le temps. Mais, c'est que le temps, dans sa course folle, échevelée, semble perdre, en chemin, une foule de choses qui constituaient jadis le caractère et le charme de notre vie vaudoise et romande, et qui sont chères encore à beaucoup. C'est à les recueillir et à en perpétuer le plus longtemps possible le souvenir, que s'est voué le *Conteur* ; voilà pourquoi il est à l'arrière-garde. Et il y est encore en fort bonne compagnie, croyez-le bien.

Vieux potins.

Il nous est tombé sous la main une petite brochure portant le titre de *Griffonnage*, sans nom d'auteur, imprimée en 1867, à Lausanne, par M. Auguste Pache, et qui ne fut pas mise en vente, le tirage en ayant été limité à 36 exemplaires. C'est, divisée en douze chapitres correspondant aux mois de l'année, une chronique humoristique et satirique. Nous en détachons ce qui suit :

JANVIER.

1. Vingt mille Vaudois se lèvent avec un mal de tête affreux, ayant bu trop de Thé de Chine entre minuit et deux heures du matin. Quatre mille Vaudois ne peuvent pas se lever du tout, vu qu'ils ne se sont pas couchés.

9. Un grand diplomate manque de mourir en couches de sa première vérité.

13. Fête splendide à Montreux, à l'ouverture de la 400^{me} pension dans le village.

FÉVRIER.

4. Grands brouillards depuis plusieurs jours ; un passant les attribue au nombre toujours croissant des fumeurs.

6. La police ayant commandé à tous les commis des maisons de commerce, à ..., qui ne peuvent pas parler le français de manière à être compris, de quitter la ville avant le coucher du soleil, le dernier train partant pour la Suisse allemande avait une longueur de six kilomètres.

12. Depuis le départ du train de six kilomètres de long, dix-huit débits de tabac se sont fermés et trois brasseries ont fait faillite.

14. Le train de midi arrive exactement à l'heure indiquée. Grand émoi en ville. La municipalité vote 10,000 francs pour une illumination générale ; et le Grand Conseil, séance tenante, décerne une couronne civique à chacun des employés, aussi bien qu'à chaque locomotive.

18. Un citoyen indique, quelques mois à l'avance, quels seront les plus grands tireurs au tir cantonal prochain : ce seront les tire-bouchons de la cantine.

22. Une femme à Aubonne s'est tue pendant 24 heures ; tous les maris de l'endroit courent et paient volontiers une entrée de cinq francs pour voir le phénomène.

MARS.

3. Considérant que toutes les nations s'armant avec l'intention clairement indiquée de s'entretenir, ou, en d'autres termes, de retourner à l'état sauvage, les gouvernements de Genève et de Vaud ont donné les ordres de reconstruire les habitations lacustres. Plusieurs milliers de logements sont pris d'avance. Le costume est limité à une paire de bottes de cuir non tanné, à laquelle on ajoute, aux jours de fête, un faux-col. Les tailleurs genevois et vaudois, devenus superflus, font des préparatifs pour émigrer dans une autre planète.

13. Révolution trimestrielle à Genève.

17. Un régent dans le canton de Fribourg fait la découverte étonnante qu'il ne sait pas tout.

22. La Société de jurisprudence ayant proposé des prix pour la meilleure réponse à cette question : « Quel rapport y a-t-il entre la loi et la justice ? » annonce que les juges ont décerné le premier prix de 1000 francs à l'auteur de l'essai qui porte l'épigramme : *Peu ou point*.

AVRIL.

1. Grandes réjouissances à Ouchy parmi les bateliers, occasionnées par une prise fabuleuse de poissons d'avril.

8. Trois membres de la société de météorologie annoncent que, grâce à l'absence complète de nuages, ils sont parvenus à voir le soleil à midi.

25. Un nombre considérable de bouteroues se trouvant fendues, et les cas de surdité devenant très fréquents, la police défend aux musiciens ambulants de jouer la musique de Wagner, dite musique de l'avenir.

MAI.

2. Plusieurs centaines de jeunes Allemands s'étant abattus sur la Suisse française, à l'approche de la belle saison, les autorités des cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève leur refusent des patentes de sommelier avant d'avoir suivi

pendant quinze jours un cours de civilisation générale.

7. Un des nombreux Anglais (dits Bifticks) en séjour à Ouchy a marqué d'être tué dans une rixe. L'enquête a montré que, grâce au peu de connaissance de la langue française qui caractérise sa race, il avait nommé les habitants de l'endroit, les « Ouchiens » et les « Ouchiennes ».

23. Une blanchisseuse refuse de faire plus de six repas par jour. Ses compagnes la saisissent de suite et la transportent à l'hôpital comme dangereusement malade.

24. La Société médicale annonce, comme acquis à la science, que les médicaments ne font de mal qu'à ceux qui les avalent.

(A suivre.)

Lab onne vie.

« Quand une vie acquiert le juste développement qu'elle doit avoir, que l'existence n'est pas manquée ou faussée, le naturel dénaturé, la sève tarie à sa source, que toute l'organisation enfin n'est ni criminellement ni mesquinement asservie, alors croissent ici de belles, fortes et savoureuses natures, qui, dans l'épais secret de leur feuillage, amassent, après les fleurs roses et blanches, les fruits de pourpre et d'or que l'automne révélera.

» Dites-nous, hameaux écartés, maisonnettes isolées, racontez-nous tout ce que donnent de grandeur à une vulgaire existence, de noblesse à des traits rustiques, de poésie à un front sans éclat, la satisfaction de l'obscur devoir accompli, du journalier labeur achevé et repris sans cesse, la douceur d'une indépendance occupée, le tranquille enchaînement des jours, l'ombre sereine des affections légitimes, le calme d'une destinée active qui, cheminant à petits pas, s'écoule au travers de la nature et apprendra peut-être à se verser dans le sein de Dieu !

» La vie est la grâce même : il ne faut que la laisser croître et mûrir ; et pour cela elle aime volontiers les champs, car les cieux y sont plus ouverts. Les serres chaudes du monde et de la société la font éclore plus vite et en toute saison : elles la contrastent, la soumettent à d'élégants caprices ou à de stériles monstruosités, combinent, renforcent ses parfums ou ses couleurs ; mais elles ne peuvent donner à leur veine la plus brillante ce qui est le partage de la moindre églantine des buissons, un souffle de fraîcheur, l'haleine du matin. » JUSTE OLIVIER.

(Le Canton de Vaud.)

Un triste métier.

Un jeune avocat débutait. Un président de tribunal, de sa connaissance, l'appelle à défendre d'office un accusé qui a tué sa belle-mère à coups de talon.

Le jeune avocat, tout fier, plaide avec chaleur l'acquiescement pur et simple. C'était un coup de maître.

Le jury — oh ! ces jurés ! — ne se laisse point persuader et rend à l'unanimité et sur tous les points un verdict de culpabilité.

L'accusé est condamné à vingt ans de réclusion.